**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Etat de Vaud

Le canton de Vaud invite à la prudence sur les plages se trouvant au bord du lac de Neuchâtel

Suite à l'annonce de fermeture des plages situées sur le canton de Neuchâtel liée à la présence probable de cyanobactéries, le canton de Vaud met en garde à son tour les baigneurs et propriétaires d'animaux. Le chimiste cantonal déconseille la baignade par principe de précaution. Des analyses vont être effectuées immédiatement afin de déterminer la conformité de ces eaux.

Le canton de Neuchâtel a informé le chimiste cantonal vaudois d'une décision annonçant la fermeture des plages situées entre l'embouchure de l'Areuse et Colombier et déconseillant la baignade dans le lac de Neuchâtel depuis les autres plages du canton. Cette décision intervient suite aux décès de plusieurs chiens, probablement liés à la présence de cyanobactéries.

La cyanobactérie se développe en colonie dans les eaux plutôt stagnantes et se présente sous la forme d'un amas gélatineux ou de filaments qui flottent en surface. Ses couleurs peuvent varier. Son ingestion provoque une intoxication qui peut se révéler mortelle pour les animaux. Le développement de cette bactérie est favorisé par les températures élevées.

Les groupes à risques sont en premier lieu les animaux, lesquels sont particulièrement concernés par le risque d'ingestion, par exemple lors de leur baignade. Les symptômes se caractérisent par des troubles neurologiques qui peuvent conduire rapidement au décès.

En deuxième lieu, s'agissant des êtres humains, ce sont les jeunes enfants, qui portent parfois leurs mains ou des objets à leur bouche ainsi que les nageurs, qui constituent les principaux groupes à risque. En cas de suspicion d'ingestion, il convient de se rendre sans délai à l'hôpital ou de consulter un médecin.

Bien qu'aucun cas d'intoxication similaire n'ait été signalé à ce jour dans le canton de Vaud tant s'agissant des êtres humains que des animaux, le chimiste cantonal déconseille la baignade sur les plages listées ci-dessous par principe de précaution. Cette décision est applicable immédiatement.

- *Commune de Cudrefin : Plage de Cudrefin*
- *Commune de Chevroux : Plage de Chevroux*
- *Commune d'Yvonand : Plages Goncerut, Les Pins, Le Port*
- *Commune de Cheseaux-Noréaz : Camping VD 8*
- *Commune d'Yverdon-les-Bains : Plages Clendy, Mujon*
- *Commune de Grandson : Plages Les Tuileries, Les Pécos, Plage du Pompage, Bellerive, Corcelettes-Les Pins*
- *Commune d'Onnens : Plage d'Onnens*
- *Commune de Corcelles-près-Concise : Plage de Corcelles-près-Concise*
- *Commune de Concise : Plages Le Môle, Port des filles*

Des prélèvements et analyses en laboratoire vont immédiatement être effectués afin de déterminer la conformité de ces eaux.

En outre, afin de s'assurer que les autres lieux de baignade du canton sont sûrs pour la population, des prélèvements seront réalisés sur d'autres plages également.

Des informations seront transmises à la population dans les prochains jours.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 juillet 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT
DEIEP, Christian Richard, chimiste cantonal, Office de la consommation